

Le 15 janvier 2025, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 janvier 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, M. Yves PARTRAT, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Vincent THOMAS.

Absents : M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, Mme Karine BREURE, Mme Justine GIRARDON, Mme Sophie GOUDIN,

Procurations : M. Jérôme DROUET à M. Pierre CLAVEL, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Clémence SABAUT à M. Hervé JAVELLE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, M. Amaury GARDE à M. Patrick BOUCHET, Mme Karine BREURE à Mme Célia DUMAS, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

Secrétaire : M. Sébastien FAUST

OBJET : Installation d'un conseiller municipal (Rapporteur : Patrick BOUCHET)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier du 28 novembre 2024, Madame Maryline MARESCAL, adjointe déléguée aux sports et à la culture, a transmis à Monsieur le Préfet sa lettre de démission de son mandat de conseillère municipale et de son mandat d'adjointe. Sa démission est effective depuis son acceptation par Monsieur le Préfet soit le 24 décembre 2024, conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, conformément à l'article 270 du code électoral, Madame Catherine DELAIGUE, en sa qualité de suivante sur la liste «2020 LA FOUILLOUSE DE DEMAIN», a été informée de son nouveau statut de Conseillère Municipale. Cette dernière, n'étant plus domiciliée sur La Fouillouse, a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas intégrer le conseil municipal, par courriel en date du 8 janvier 2025.

À la suite de cette démission, Monsieur Yves PARTRAT, suivant sur la liste «2020 LA FOUILLOUSE DE DEMAIN», a été informé de son nouveau statut de Conseiller Municipal. Celui-ci a accepté de siéger au sein de l'Assemblée délibérante. Il convient à présent de procéder à l'installation de ce nouveau Conseiller Municipal. Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet informé de cette modification.

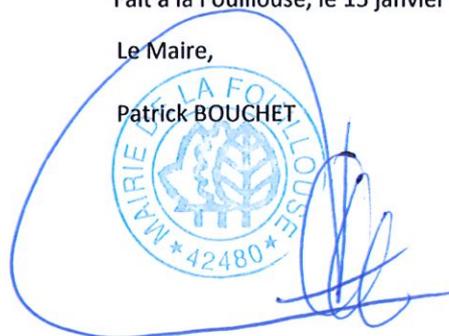
Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Yves PARTRAT, en qualité de Conseiller Municipal.

Le secrétaire de séance,
Sébastien FAUST

Fait à la Fouillouse, le 15 janvier 2025

Le Maire,
Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250115-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2025